



journée mondiale

de la **SÉCURITÉ** et de la **SANTÉ** au **TRAVAIL**

28 avril 2026 : Travail et Santé des livreurs à vélo

Il est insupportable de s'entendre dire : « des morts au travail, il y en a toujours eu ». Il faut passer du fait divers au fait de société. À l'occasion de la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail, le Carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix et le Collectif des Familles « Stop à la Mort au Travail » ont organisé le 28 avril 2026, au centre culturel de l'Étincelle à Venelles, une soirée exceptionnelle (film, exposition photos, débat, témoignages) consacrée aux conditions de travail des livreurs à vélo. Des travailleurs devenus indispensables à notre quotidien, mais dont la réalité professionnelle demeure souvent méconnue. Une soirée pour donner la parole à celles et ceux qui sillonnent nos villes, souvent dans l'ombre, toujours au prix d'efforts considérables. Parce que derrière chaque livraison, il y a un visage, une histoire, un travail.

L'Histoire de Souleymane, une œuvre poignante qui éclaire avec humanité le parcours d'un livreur confronté aux défis de la précarité, de l'exil et de l'économie des plateformes. Un film d'une grande force, qui nous plonge dans le quotidien d'un homme confronté à l'urgence, à l'incertitude et à une forme de solitude que connaissent trop de travailleurs aujourd'hui.

À travers le parcours de Souleymane, c'est toute une réalité sociale qui apparaît : celle des livreurs à vélo, mais aussi, plus largement, celle d'une économie où la promesse d'autonomie masque souvent une grande précarité. Une économie qui repose sur des femmes et des hommes exposés aux risques de la route, aux aléas des plateformes, à l'absence de protection sociale et, bien souvent, à l'invisibilité.

Le film nous rappelle une évidence : derrière chaque commande livrée en quelques minutes, il y a des heures d'attente, de fatigue, de stress, parfois de peur. Il y a aussi des parcours de vie, des espoirs, des sacrifices et une dignité qui force le respect. Un livreur sans visage que l'on croise sans jamais le voir vraiment. Le film décrit 48 heures de la vie de Souleymane, un jeune clandestin Guinéen qui sous-loue le compte d'un livreur auto-entrepreneur. Il vit fortement contraint par trois exigences : gagner de quoi manger, s'assurer un toit pour dormir et préparer son entretien de demande d'asile avec l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).



M'ma wali, l'exposition photographique de Christian Revest a mis en lumière le quotidien des livreurs à vélo : leurs visages, leurs parcours, leurs conditions de travail, entre endurance, risques et invisibilité sociale. L'exposition M'ma wali invite à s'interroger sur nos possibilités d'action en tant que citoyen, client, personne, sur les conditions de travail et d'emploi des livreurs à vélo. M'ma wali signifie « Mon travail » en soussou, la langue parlée par les livreurs, guinéens pour la plupart. Ces livreurs de repas sont au cœur de « l'ubérisation » et des mobilités humaines internationales. Ils sont les symboles d'un travail dont la logique raciale et sociale est implacable face à leurs espoirs d'une vie digne.



Cette soirée a été l'occasion d'échanger, de comprendre et de réfléchir collectivement aux enjeux de santé, de sécurité, de protection sociale et de reconnaissance auxquels sont confrontés ces travailleurs essentiels. Il est essentiel de nous interroger collectivement : quelles conditions de travail voulons-nous pour celles et ceux qui rendent nos vies plus faciles ? Quelle place accordons-nous à la protection, à la reconnaissance et aux droits dans le monde du travail d'aujourd'hui ?

Car la question posée par ce film dépasse largement le seul cas des livreurs à vélo : elle nous concerne toutes et tous. Elle interroge notre rapport au travail, à la solidarité et au modèle de société que nous voulons construire.

M'MA WALI MON TRAVAIL

Christian Revest utilise la photographie comme un outil de mise en lumière et de débat autour du travail des livreurs à vélo, en exposant leurs réalités, leurs défis et leur humanité, tout en invitant le public à réfléchir à ses propres responsabilités vis-à-vis de ces travailleurs.

Pourquoi ce travail photographique ?

Comme beaucoup d'habitants des villes, j'ai observé la hausse des emplois ubérisés. Ancien ergonome et jeune retraité passionné de photographie, j'ai décidé de mettre en image le travail de livreurs à vélo de Grenoble pour l'exposer au public et sensibiliser à la nécessité qu'il change.

Je me suis d'abord documenté pour connaître ce travail. J'ai découvert le réseau associatif qui aide ces personnes. Puis le travail de terrain a débuté. J'ai rencontré les livreurs regroupés dans les lieux d'attente des commandes de repas. Nous avons fait connaissance autour de leur travail et de leur vie en général, ainsi que du mien.

J'ai commencé à photographier, en convenant avec eux sur ce qui pouvait être montré de leur travail. Cela a d'abord été la dimension statique d'attente des commandes.



Des livreurs attendent à côté de leur vélo la nuit. © Christian Revest

Puis est venue la phase plus dynamique de leur travail. J'ai suivi un livreur en vélo lors de la récupération des commandes dans les restaurants, le trajet de livraison et la remise du repas aux clients.

Je les ai accompagnés, en les photographiant au milieu de la circulation, entre les voitures, dans des itinéraires inconnus, pour rendre compte de l'effort et de la vitesse nécessaire pour livrer dans les délais imposés. J'ai photographié leur travail de nuit comme de jour. Il faut savoir que les livreurs travaillent davantage quand les gens ne peuvent aller manger dehors à cause du temps. Donc ils attendent et pédalent plus souvent les jours de pluie, de froid, de canicule, ...

Beaucoup souhaitent des photos d'eux avec leur vélo à la main pour montrer leur travail ; c'était une expression de leur fierté et je me suis appliqué à réaliser ces portraits que je leur ai donnés. Au total, les prises de vue se sont étendues sur plus de 8 mois.

Ces moments passés à leur contact, que vous ont-ils apportés, à travers ce qu'ils vous ont dit et ce que vous avez pu observer ?

La relation s'est nouée au fur et à mesure des échanges répétés et sincères. Les livreurs ont été d'une grande patience et gentillesse avec moi. J'ai découvert des parcours heurtés, des migrations longues et parfois dramatiques, des êtres humains confrontés à des difficultés inimaginables, une envie irrépressible de travailler comme tout le monde et de vivre de ce travail. J'ai aussi vécu l'attente dans le froid, observé la camaraderie, le soutien technique (réparer un vélo...) et psychologique (l'absence inquiétante de commande...), l'échange très bref avec les clients. Sur le moment, tous encourageaient les livreurs et certains m'exprimaient culpabiliser de les faire travailler dans de telles conditions.



Les expositions que vous avez réalisées ont-elles changé la perception du public sur leur travail ?

La première exposition a eu lieu le 1er mai 2025 dans le local des livreurs, que la mairie de Grenoble met à leur disposition. Il y en a eu d'autres depuis et j'ai pu observer que les visiteurs en sortent davantage interpellés par le travail de livreurs. La plupart demandent ce qu'ils pourraient faire dans cette situation. Beaucoup discutent de leurs modalités de travail, de leurs liens avec les plateformes, dans un management sans interlocuteur humain, passant seulement par l'interface du téléphone. Cette prise de conscience est pour moi le signe que mon objectif de sensibilisation est atteint.



Santé et conditions de vie et de travail des livreurs des plateformes numériques en France : Enquête SANTE-COURSE

Dans le prolongement des travaux de l'ANSES, cette étude est le fruit d'un travail collectif qui associe l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut national d'études démographiques (Ined), des associations qui travaillent auprès des livreurs (Association de mobilisation et d'accompagnement des livreurs - AMAL, Collectif pour l'Insertion et l'Émancipation des Livreurs - CIEL, Maison des Livreurs de Bordeaux, Maison des Coursiers de Paris, Médecins du Monde), et un groupe de pairs constitué de livreurs ou d'anciens livreurs. L'enquête a été menée de janvier à juillet 2025 à Paris et Bordeaux. Au total, 1004 livreurs ont été interrogés. L'étude révèle une situation alarmante de précarité, de mauvaise santé et de contrôle accru chez les livreurs de plateformes, situation qui interpelle les conditions de vie et de travail.

Caractéristiques sociodémographiques : Sur les 1004 livreurs interrogés, 98,8% sont des hommes et 81,4% ont moins de 35 ans. 98,7% sont nés à l'étranger et 64,4% sont sans titre de séjour. En termes de statut dans l'emploi, aucun des livreurs enquêtés n'est salarié, et 73,5% sont « locataires » de compte et versent en moyenne 528 euros par mois à une tierce personne « propriétaire » du compte.

« Quand l'application sonne, on part. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il fasse 40 degrés, on roule. »

« La pluie, le froid, la chaleur... l'application, elle, ne connaît pas la météo. »

Activité : 91% des livreurs enquêtés indiquent que l'activité de livraison génère l'essentiel de leurs revenus. Ils effectuent en moyenne 413 livraisons par mois. Les livreurs de plateforme interrogés gagnent en moyenne 1480€ bruts par mois pour 63 heures par semaine en moyenne, soit 5,83€ bruts par heure ou encore 4,55€ bruts par course. Les livreurs d'UberEats parcourent en moyenne 833 kilomètres par mois (hors les retours au point d'attente).

« On est payés à la course, pas au temps passé à attendre. Pourtant, l'attente fait partie du travail ».

« Le plus difficile, c'est l'incertitude permanente ».

État de santé : Les livreurs perçoivent que leur état de santé s'est dégradé depuis le début de leur activité de livraison. Seulement 56% déclarent avoir un état de santé « bon » ou « très bon ». Environ 1/3 des livreurs fait état de maux de ventre, de perte d'appétit ou de vertiges répétés ou chroniques. Près de la moitié fait état d'essoufflement ou de sensation d'essoufflement, de problèmes de sommeil, de fatigue oculaire ou de nervosité récurrents et près de deux tiers souffrent de maux de tête.

« Derrière chaque commande, il y a une course contre la montre. Si je m'arrête, je ne gagne rien. Même malade, il faut continuer ».

« Ce travail demande des jambes solides, mais aussi un mental d'acier. »

Couverture santé : 32% des livreurs de plateforme ne disposent d'aucune couverture santé. Un tiers des livreurs déclare avoir renoncé à des soins de santé au cours des 12 derniers mois. L'absence de titre de séjour et le manque de moyens financiers sont des facteurs du renoncement au soin.

Contrôles, discriminations et violences : Près des 2/3 des livreurs interrogés ont été contrôlés par la police au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, et 42% de ces contrôles concernaient l'identité ou le titre de séjour du livreur. Les livreurs déclarent avoir subi des discriminations dans le cadre de leur travail « parfois » (40%) ou « souvent » (18%). Parmi les livreurs ayant subi une agression verbale, 67% en ont subi de la part d'une personne travaillant dans un restaurant et 81% de la part d'un client. Enfin, un quart déclarent avoir été victimes d'une agression physique dans le cadre de leur travail, la moitié d'entre eux de la part d'une personne travaillant dans un restaurant.

« Nous sommes souvent visibles seulement lorsqu'il y a un retard. Beaucoup de gens voient un sac sur un vélo. Ils ne voient pas la personne. »

Conclusions : SANTE-COURSE est la première étude à grande échelle à documenter les liens entre la santé et les conditions de vie et de travail des livreurs de plateformes en France. Ce secteur d'activité repose ainsi sur une main-d'œuvre économiquement dépendante des plateformes numériques de travail. Les résultats suggèrent un degré élevé de subordination des livreurs envers les plateformes, associé à un contrôle algorithmique important, ce qui contraste avec leur statut juridique de travailleurs indépendants.

« Le téléphone décide de tout. Il sonne, il note, il classe. On finit par rouler au rythme de l'algorithme. »

« Nous demandons seulement le respect et des protections adaptées, une meilleure rémunération, une vraie assurance en cas d'accident, et davantage de respect dans la relation avec les plateformes. »

« Malgré tout, je suis fier de mon travail. Il demande de l'endurance, de l'organisation et du courage. »

La composition socio-démographique du groupe des livreurs de plateformes et leur précarité administrative et de statut vis-à-vis du compte qu'ils utilisent pour travailler rendent vaine toute tentative de requalification en statut de salarié sans que ne soit au préalable abordée la question de la régularisation de leur situation administrative.

Une directive européenne, non votée par la France, doit être transposée en droit français avant le 2 décembre 2026. Elle impose aux États membres de mieux prendre en compte les enjeux du management algorithmique et d'instaurer un type de présomption de salariat pour les travailleurs de plateformes.

Des lieux collectifs de refuge et de partage

A Bordeaux, la **Maison des livreurs** est un lieu de refuge et d'accompagnement pour les livreurs des plateformes numériques de livraison. Ce lieu leur permet de se reposer et de créer du lien avec d'autres coursiers, ainsi que de bénéficier d'un accompagnement global : accès aux soins, aux droits, ou encore prévention routière (près de 60 % des coursiers ont déjà eu un accident). Au quotidien, les livreurs ont également la possibilité de venir réparer leur vélo, ou encore de se former aux usages du numérique. Enfin, la Maison des livreurs propose un accompagnement dans la recherche de formation ou d'emploi à ceux qui souhaitent se construire un autre avenir professionnel. Près de 2 ans après son ouverture, le lieu accueille environ 80 livreurs chaque jour. L'équipe a élaboré un guide d'essai pour faciliter les initiatives similaires et propose un accompagnement à la structuration des nouveaux lieux.

A Paris, la **Maison des coursiers** accueille quatre après-midis par semaine des livreurs à vélo dans un local en plein cœur de Paris. Entre deux courses, ces travailleurs précaires, le plus souvent sans-papiers, peuvent se reposer, boire un café chaud ou bénéficier d'une consultation administrative, sociale ou médicale.

La DREETS PACA est très attentive à ces enjeux et l'UR des Scop a engagé une réflexion sur la mise en place de **Coopératives d'Activité et d'Emplois** regroupant des livreurs à vélo.

À quand une Maison des livreurs à Marseille ?

Témoignage

Ibrahim a découvert l'Histoire de Souleymane avec une immense émotion.

Son témoignage nous livre quelques bribes de son vécu, honteux à ses yeux, que Messandjé, sa compagne, a voulu compléter avec empathie.



« Il valait mieux partir que de rester en Lybie. Nous avons traversé la mer, il n'y avait rien sur le bateau, on buvait de l'eau de mer. Nous avons déjà accepté la mort. Les souvenirs douloureux du long voyage depuis la Côte d'Ivoire ne nous empêchent pas de poursuivre aujourd'hui notre existence ici, en situation régulière ».

« J'ai vécu la même chose que Souleymane, nous dit Ibrahim, je livrais à vélo d'abord à Martigues puis à Venelles et à Aix. Au départ, c'était dur, j'ai eu des plaies aux fesses et sur les cuisses qui ne pouvaient pas guérir car je devais gagner de l'argent pour survivre et aider Messandjé à payer l'avocat pour constituer le dossier OFPRA. Les chutes et les blessures étaient fréquentes. Ce fut une période humiliante et angoissante car, sans papier, j'étais dépendant d'un guinéen qui se montrait menaçant quand, comme dans le film, je réclamai mon dû, car je n'avais aucun recours et je voulais conserver ma place ».

« Nous sommes reconnaissants envers le Collectif Agir et Solidarité Logement Venelles. Grâce à leurs actions bénévoles, notre vie est aujourd'hui sécurisée ».

Morts au travail :

La jeunesse n'est pas épargnée

840.000 personnes meurent chaque année des conditions de santé liées à des risques sur le lieu de travail, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT). En France, 2 personnes meurent au travail chaque jour, et 100 sont blessées gravement. L'association des familles de victime « **Stop à la mort au travail** » a pour objectif de rejeter cette fatalité.



Les livreurs à vélo sont le plus souvent jeunes. Leurs accidents et leur mort au travail n'est pas encore documentée. Nous voulons faire un focus particulier sur la jeunesse. Pendant combien de temps encore notre société acceptera-t-elle la mort de 424 salariés(es) de moins de 25 ans depuis 2020 ? En France, depuis le début de l'année, 7 jeunes sont morts au travail. En cause : la précarité de leur emploi et des défaillances persistantes dans leur accompagnement.

Sur le terrain, « Les accidents du travail touchent en priorité les jeunes qui débutent. S'ils sont les premières victimes, c'est parce qu'ils ne perçoivent pas toujours les dangers de leur environnement, notamment sur les chantiers ». En théorie, chaque nouvel arrivant doit bénéficier d'un accueil et d'une formation aux risques. En pratique, ces dispositifs sont souvent réduits à la portion congrue.

Renforcer les contrôles, donner à la justice les moyens d'intervenir plus vite et de prononcer des sanctions à la hauteur des drames : l'association « Stop à la mort au travail » porte ces revendications depuis des années. « Il faut que la justice soit plus réactive et plus tranchante dans ses décisions sur les morts au travail. Ça aurait déjà un effet dissuasif ». En attendant, les morts au travail continuent. Discrètes, rarement suivies de conséquences. Comme une fatalité...